

# Préface



## L'information préventive, un pilier essentiel de la prévention des risques majeurs

Le développement d'une culture du risque à travers l'information préventive est une composante majeure de la prévention des risques. En effet, si par le passé les tentatives de protection face aux risques restaient souvent une affaire de techniciens, aujourd'hui la prévention repose sur la mobilisation de tous, à commencer par les habitants et usagers des territoires. L'information préventive constitue alors la première étape pour que chacun devienne acteur face aux risques majeurs. Il s'agit bien sûr de traduire concrètement, au niveau territorial, le droit à l'information sur les risques qui prévaut depuis 1987, mais aussi de rendre visible le risque au quotidien en dehors des seules catastrophes : laisses de crue, mise à disposition de la cartographie des risques lors de la signature des ventes ou de baux immobiliers, information déclinée au niveau communal par des réunions régulières ou des documents dédiés.

En recensant l'ensemble des risques naturels et technologiques sur le département, le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) constitue le document de référence dans les Bouches-du-Rhône à partir duquel les actions d'informations seront ensuite menées au niveau communal en particulier, à travers notamment le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM).

La nécessité d'informer et de sensibiliser sur un sujet qui est parfois trop rapidement relativisé est d'autant plus grande dans le département, que sa vulnérabilité continue d'augmenter, à la faveur du développement de l'urbanisation. Un diagnostic a pu être réalisé à l'occasion de la mise à jour du présent document dont je souhaite souligner quelques chiffres : **un habitant sur quatre est exposé au risque incendie de forêt ou inondation.**

La population dans les zones à risque augmente aussi rapidement que la croissance démographique du département. Elle se traduit encore par une tendance à l'étalement urbain dans les zones d'interfaces avec les massifs forestiers, par une densification des espaces déjà urbanisés dans les zones inondables, pour ne reprendre que les deux risques les plus présents dans le département.

Pour répondre à cet enjeu de sécurité et de résilience, l'ensemble des leviers de la politique de prévention sont mis en œuvre : l'élaboration par l'État de nombreux Plans de Prévention des Risques Naturels ou Technologiques et de Plans Particuliers d'Intervention, la prise en compte des risques par les collectivités dans leurs documents d'urbanisme, ou encore les dispositifs d'alerte et de prévision permettant de déclencher en anticipation les plans de gestion de crise. Dans la perspective des catastrophes majeures qui malheureusement frapperont, sans nul doute, demain notre territoire, ces réponses de prévention permettront de limiter les victimes, les dommages et une remise en route plus rapide des activités. Dans ce contexte, l'information de la population reste un objectif prioritaire, car nous ne pouvons concevoir ces réponses sans compter sur les bonnes pratiques de nos concitoyens et leurs bonnes compréhensions des différents risques auxquels ils sont confrontés.

Je souhaite par conséquent que cette 3ème édition du DDRM fasse l'objet d'une diffusion la plus large possible de la culture du risque et qu'elle permette une mise en œuvre toujours plus efficace de la prévention des risques.

  
Christophe MIRMAND